

BRÈVES SECTORIELLES

États-Unis

Une publication du SER des États-Unis
N°2023-44 du 22 décembre 2023

Sommaire

Commerce et sanctions

1. Les États-Unis se félicitent de la prolongation de la suspension des contremesures européennes dans le cadre du différend sur l'acier et l'aluminium
2. L'OMC caractérise les mesures de Section 232 comme des mesures de sécurité nationale
3. L'USTR publie un rapport sur la mise en œuvre par la Russie de ses engagements pris à l'OMC

Climat – énergie – environnement

4. La Maison-Blanche dresse un état des lieux de l'impact du programme « Investing in America » pour les technologies propres et les investissements
5. Le Département de l'Intérieur annonce l'initiative « Landsat 2030 » pour renforcer ses partenariats internationaux de surveillance satellitaire de l'environnement
6. Les exportations de pétrole brut depuis les États-Unis atteignent des niveaux records
7. L'EPA et le DoE annoncent 350 M\$ pour mesurer et réduire les émissions de méthane

Transport et infrastructure

8. La Maison-Blanche publie de nouvelles lignes directrices privilégiant l'utilisation de modes de transport durables pour les déplacements professionnels des agents fédéraux
9. Le Département des Transports inflige une amende record de 140 M\$ à Southwest Airlines

Industrie

10. Le DoC lance un examen approfondi de la chaîne d'approvisionnement des semiconducteurs

Agriculture et industrie agroalimentaire

11. Une décision de justice va obliger l'EPA à assouplir sa réglementation sur les chlorpyrifos
12. La gestion des forêts fédérales les plus anciennes va évoluer de manière à restreindre leur exploitation commerciale

Numérique et innovation

13. La FTC propose de renforcer la protection des données des enfants
14. Google écope d'une amende de 700 M\$ dans le cadre d'un procès antitrust
15. Meta rectifie sa politique de modération de contenus sur le conflit Israël-Hamas
16. La FTC interdit à l'entreprise Rite Aid d'utiliser l'IA pendant 5 ans

Santé

17. Illumina essuie un revers dans son procès l'opposant à la FTC

Vous pouvez retrouver les publications du SER, dont le Washington Wall Street Watch, [ici](#).

Commerce et sanctions

1. Les États-Unis se félicitent de la prolongation de la suspension des contremesures européennes dans le cadre du différend sur l'acier et l'aluminium

L'Union européenne a [annoncé](#) le 19 décembre avoir décidé de prolonger la suspension de ses contremesures prises en 2018 dans le cadre du différend sur l'acier et l'aluminium. Ces contremesures faisaient l'objet d'une suspension jusqu'à la fin de l'année 2023 en vertu d'un accord conclu entre Washington et Bruxelles en octobre 2021, au terme duquel les États-Unis remplaçaient les droits de douane additionnels qu'ils imposaient depuis 2018 sur leurs importations d'acier et d'aluminium européens par des contingents tarifaires, et l'UE mettait fin aux droits additionnels qu'elle avait imposés en réponse sur certains produits américains. Avant la fin de l'année 2023, l'UE et les États-Unis s'étaient également engagés à conclure un Arrangement global sur l'acier et l'aluminium durables (GSA), permettant d'inciter à la décarbonation de ces industries et de lutter contre les surcapacités. Washington et Bruxelles n'étant pas parvenus à s'accorder sur le GSA dans le temps imparti, le devenir des droits américains et des contremesures européennes était jusqu'alors incertain, l'accord de 2021 ne garantissant leur suspension que jusqu'au 31 décembre 2023. Certains représentants du secteur privé et membres du Congrès américain avaient exprimé ces dernières semaines leurs préoccupations devant le risque de rétablissement de ces droits de douane [voir [Brèves sectorielles du 20 octobre 2023](#) et du [8 décembre 2023](#)]. Dans ce contexte, les États-Unis se sont félicités de l'annonce européenne d'une prolongation de la suspension des contremesures de l'UE jusqu'au 31 mars 2025. Dans un communiqué en date du 19 décembre, la Représentante au Commerce américaine (USTR) K. Tai s'est [dite](#) « heureuse » de l'annonce de Bruxelles. Elle a suggéré que les États-Unis prolongeraient également leurs contingents tarifaires – en lieu et place des droits de douanes imposés en 2018 – en se félicitant de la décision européenne de « nous rejoindre en prolongeant le temps alloué [aux] négociations [du GSA] ». Le communiqué européen [souligne](#) cependant que « les États-Unis doivent mener à bonne fin leurs propres procédures » afin de prolonger leur suspension des droits additionnels sur les importations européennes. Tout comme l'UE, qui a indiqué qu'elle « poursuivra[it] son dialogue constructif avec les États-Unis afin de préserver [s]es droits et supprimer les droits de douane américains [...] résoudre les problèmes de la surcapacité au niveau mondial et de la décarbonation des industries de l'acier et de l'aluminium », l'USTR a précisé que les États-Unis restaient « attachés à leur partenariat avec l'UE et [s'engageaient] à rester à la table des négociations ».

2. L'OMC caractérise les mesures de Section 232 comme des mesures de sécurité nationale

Le groupe spécial chargé de se prononcer sur la compatibilité avec les règles de l'OMC des droits de douane additionnels imposés en 2018 par la Turquie sur certaines importations américaines, en réponse aux droits imposés par les États-Unis sur leurs importations d'acier et d'aluminium turcs, a [publié](#) ses conclusions le 19 décembre. Selon ces conclusions, les mesures imposées par la Turquie, en vertu d'un raisonnement selon lequel les droits de douane additionnels américains sur l'acier et l'aluminium constituaient *de facto* des mesures de sauvegarde, sont incompatibles avec les règles de l'OMC. En effet, le groupe spécial a [estimé](#) que les dispositions des accords de l'OMC (y compris du General Agreement on Tariffs and Trade, GATT) régissant l'utilisation des mesures de sauvegarde et des mesures de rééquilibrage qui peuvent être mises en place en réponse par les pays exportateurs ne s'appliquaient pas aux mesures prises par les États-Unis et la Turquie, puisque « la détermination des États-Unis de l'existence d'une menace à sa sécurité nationale [était] un aspect central des mesures [...] prises en vertu de l'article XXI de l'accord GATT ». Se faisant, le groupe spécial a donné raison aux États-Unis, qui faisaient notamment valoir que leurs droits additionnels n'étaient pas des mesures de sauvegarde mais avaient été pris afin de protéger leur sécurité nationale et constituaient donc des mesures permises par l'exception de sécurité de l'article XXI du GATT. Le groupe spécial a ainsi conclu à l'incompatibilité des mesures prises par la Turquie avec les règles de l'OMC, sans se prononcer sur le point de savoir si les États-Unis avaient correctement invoqué l'exception de l'article XXI. Quatre autres rapports de groupe spéciaux – dont un concernant le différend introduit en 2018 par la Turquie sur les mesures américaines sur l'acier et l'aluminium, les trois autres concernant les différends introduits par la Norvège, la Suisse, et la Chine – avaient en effet déjà conclu fin 2022 à l'incompatibilité avec les règles de l'OMC de l'invocation américaine de cet article XXI.

En août dernier, un autre groupe spécial avait déjà donné tort à la Chine dans le différend introduit par les États-Unis contre ses mesures de rééquilibrage. Le groupe spécial avait alors également conclu que les mesures américaines sur l'acier et l'aluminium ne constituaient pas des sauvegardes et ne pouvaient donc pas faire l'objet de mesures de rééquilibrage. Dans un communiqué [publié](#) le 19 décembre, le porte-parole de l'USTR Sam Michel a déclaré que les États-Unis étaient satisfaits du rapport du groupe spécial et a rappelé qu'il « suivait le résultat positif obtenu dans le différend contre les droits de douane imposés en rétorsion par la Chine, annoncé en août ». Le communiqué ne mentionne pas les conclusions des quatre autres groupes spéciaux de 2022 selon lesquelles les mesures américaines avaient aussi été considérées comme incompatibles avec les règles de l'OMC. À l'inverse, il déclare que l'« OMC n'a pas autorité pour juger la réponse d'un membre aux menaces qui pèsent sur sa sécurité, et la réforme de l'OMC doit garantir que les questions

de sécurité nationale ne peuvent pas être examinées dans le cadre du règlement des différends de l'OMC ».

3. L'USTR publie un rapport sur la mise en œuvre par la Russie de ses engagements pris à l'OMC

Le 20 décembre, le Bureau de la Représentante au Commerce américaine (USTR) a [publié](#) un rapport sur la mise en œuvre par la Russie de ses engagements pris à l'OMC. Une telle publication a lieu chaque année en vertu d'une loi adoptée par le Congrès en 2012 pour octroyer à ce pays le statut de « nation la plus favorisée » (dit « *permanent normal trade relations* », PNTR) suite à son adhésion à l'OMC. Le rapport examine l'évolution de la mise en œuvre, au cours de l'année 2023, des nombreux engagements commerciaux pris par la Russie dans le cadre de son adhésion à l'OMC en 2012, notamment en matière d'ouverture de ses marchés, de subventions, de protection de la propriété intellectuelle ou encore d'ouverture aux investissements étrangers. Rappelant le contexte de la pandémie de Covid-19, mais aussi de l'invasion russe en Ukraine et des sanctions économiques et financières imposées sur la Russie par de nombreux pays, le rapport remarque que les échanges commerciaux bilatéraux entre la Russie et les États-Unis ont décliné. Il constate aussi, comme dans de précédents rapports annuels, que la Russie « s'est écartée des principes de l'OMC en matière de traitement national, de libre-échange, de prédictibilité, de transparence et de concurrence juste ». Selon le rapport, l'année 2023 a vu la Russie « continuer d'ériger des murs, des mesures tarifaires comme non-tarifaires, autour de son économie afin de s'isoler des bénéfices des échanges commerciaux ». Il indique toutefois que « bien que les États-Unis [aient] cessé pratiquement tout engagement avec la Russie sur les sujets commerciaux et d'investissement, bilatéralement comme au sein de l'OMC, l'USTR continue de consulter les parties prenantes au niveau national, de surveiller les actions de la Russie et, le cas échéant, d'encourager la Russie à respecter ses engagements ».

Brèves

- Le 18 décembre, le sénateur Joe Manchin (D – Virginie-Occidentale) a [adressé](#) une lettre au Government Accountability Office (GAO) requérant son avis juridique sur la question de savoir si les propositions de lignes directrices publiées par le Département du Trésor américain pour la mise en œuvre du crédit d'impôt à l'achat de véhicules propres de l'Inflation Reduction Act (IRA) pouvaient être soumises à un examen du Congrès au titre du Congressional Review Act (CRA), qui peut permettre l'annulation de réglementations d'agences fédérales qui méconnaîtraient la loi américaine. Le sénateur J. Manchin a vivement critiqué à plusieurs reprises les propositions de lignes directrices de l'administration s'agissant de la mise en œuvre de certaines dispositions de l'IRA, dont il considère qu'elles ne suivent pas les objectifs de la loi, votée par le Congrès, notamment en matière de lutte contre la dépendance à la Chine s'agissant des chaînes de valeur des batteries de véhicules électriques.

- Le 19 décembre, le Département du Trésor a [sanctionné](#) 10 entités et 4 individus basés en Iran, en Malaisie, à Hong Kong et en Indonésie en raison de leurs activités de soutien au programme de production de drones iraniens, utilisés par la Russie sur le champ de bataille ukrainien.
- Le 20 décembre, le Département du Trésor a [sanctionné](#) une entité gestionnaire de navires détenue par le gouvernement russe et basée aux Émirats arabes unis, ainsi que trois sociétés de négoce de produits pétroliers russes basées à Hong Kong et aux Émirats arabes unis, en raison de leurs activités de contournement du plafond de prix instauré sur le pétrole russe. Le Département du Trésor a également [mis à jour](#) ses lignes directrices sur la mise en œuvre de ce plafond de prix afin de renforcer les exigences d'attestation et de traçabilité pour certains prestataires de services maritimes.

Climat – énergie – environnement

4. La Maison-Blanche dresse un état des lieux de l'impact du programme « Investing in America » pour les technologies propres et les investissements

Le 19 décembre, la Maison-Blanche a [publié](#) un état des lieux des impacts conjugués de la loi bipartisane pour les infrastructures (BIL, 2021) et de l'Inflation Reduction Act (IRA, 2022), incluses par l'administration Biden dans le programme « Investing in America ». Selon le communiqué de la Maison-Blanche, « Investing in America » a soutenu des investissements importants dans la construction d'installations de fabrication des technologies propres et des secteurs clés ciblés, notamment l'énergie solaire et éolienne, le stockage de l'énergie en réseau et les véhicules électriques.

En particulier, le communiqué souligne des progrès jugés notables dans l'expansion de la capacité de production de l'énergie solaire et éolienne aux États-Unis. Depuis la promulgation de la loi sur la réduction de l'inflation en août 2022, plus de 100 GW de capacité de production prévue ont été annoncés pour l'assemblage de modules solaires, ce qui permettrait de produire suffisamment de panneaux solaires par an pour alimenter plus de 10 % des foyers américains. Ces annonces représentent 79 nouvelles installations ou extensions et plus de 13 Md\$ d'investissement.

Le communiqué de la Maison-Blanche s'appuie également sur les données de l'Agence américaine d'information sur l'énergie (US EIA) pour indiquer que les États-Unis seraient sur une trajectoire qui les amènerait à disposer de 338 GW de capacité solaire installée en 2030, soit près du double de la capacité prévue pour 2030 au début de 2021. De même, en ce qui concerne la capacité éolienne, les dernières prévisions de l'US EIA estiment que les États-Unis disposeront de 300 GW de capacité éolienne en 2030, soit une augmentation de 43 % par rapport à la projection pour 2030 de 2021. À titre de comparaison, cette capacité estimée pour le solaire

et l'éolien en 2030 représenterait environ le double de la capacité renouvelable totale existante sur le réseau à la fin de l'année 2022.

Selon la Maison-Blanche, la concrétisation des investissements des entreprises annoncés en lien avec les politiques industrielles américaines, qui dépassent les prévisions initiales grâce à des montants de financements privés plus importants qu'attendus, a conduit à un doublement de la construction industrielle aux États-Unis depuis l'arrivée du Président Biden au pouvoir. Sur les dix premiers mois de 2023, les dépenses de construction industrielle corrigées de l'inflation ont cru de 27 %, contre 7 % pour le reste de la construction non-résidentielle. Ces dépenses d'investissement ont contribué pour 0,3 point à la croissance du PIB en glissement annuel au troisième trimestre, soit la plus forte contribution de la construction industrielle depuis le début de la collecte de ces données en 1959.

5. Le Département de l'Intérieur annonce l'initiative « Landsat 2030 » pour renforcer ses partenariats internationaux de surveillance satellitaire de l'environnement

Le 20 décembre, le Département à l'Intérieur (DoI) a [annoncé](#) l'initiative de partenariat international « Landsat 2030 ». Cette initiative vise à renforcer la capacité des États-Unis et des pays partenaires à gérer durablement leurs terres, leurs eaux de surface et l'utilisation de leurs ressources. L'annonce a été faite dans le cadre de la troisième réunion du Conseil national de l'espace de l'administration Biden, présidée par la Vice-Présidente Harris. Le communiqué ne mentionne pas la liste des pays partenaires.

Landsat – un partenariat entre l'U.S. Geological Survey (USGS) et la National Aeronautics and Space Administration (NASA) – est un système satellitaire américain conçu et exploité pour collecter des données sur les formations géologiques, les habitats naturels, les terres agricoles, les villes, les lacs, les glaciers, les côtes et d'autres caractéristiques de la surface de la Terre. Selon le communiqué, Landsat fournit des images qui peuvent être utilisées pour soutenir l'amélioration de la résilience au changement climatique et la croissance économique.

L'initiative s'appuiera sur les 52 ans de données Landsat pour permettre aux utilisateurs d'enregistrer, d'étudier, de comprendre et de mieux gérer l'évolution des paysages à l'échelle locale, régionale et mondiale. Le communiqué indique que les archives mondiales de données Landsat gérées par le centre scientifique d'observation des ressources terrestres de l'USGS sont inégalées en termes de profondeur temporelle, d'étendue et de qualité.

6. Les exportations de pétrole brut depuis les États-Unis atteignent des niveaux records

Le 20 décembre, l'Agence américaine d'information sur l'énergie (US EIA) a [publié](#) un communiqué sur les niveaux records des exportations américaines de pétrole brut au premier semestre 2023. Ces exportations ont atteint en moyenne 3,99 millions de barils par

jour (b/j), ce qui constitue un record pour le premier semestre depuis 2015. Au premier semestre 2023, les exportations de pétrole brut ont augmenté de 650 000 b/j (19 %) par rapport au premier semestre 2022. L'Europe était la principale destination régionale des exportations américaines de pétrole brut, avec 1,75 million de b/j. L'Asie est la deuxième destination régionale en volume, avec 1,68 million de b/j, grâce aux exportations vers la Chine et la Corée du Sud.

Le communiqué indique que bien que les exportations aient augmenté au cours du premier semestre 2023, les États-Unis restent importateurs nets de pétrole brut. Les États-Unis continuent d'importer du pétrole brut, en partie car de nombreuses raffineries américaines sont configurées pour traiter du pétrole brut lourd, que produisent moins aujourd'hui les États-Unis, plutôt que du pétrole brut léger. En effet, l'augmentation rapide de la production domestique au début des années 2010 a principalement entraîné une hausse de la production nationale de pétrole brut léger.

7. L'EPA et le DoE annoncent 350 M\$ pour mesurer et réduire les émissions de méthane

Le 15 décembre, l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) et le Département de l'Énergie (DoE) ont [annoncé](#) un total de 350 M\$ de subventions à destination de 14 États fédérés afin de mesurer et de réduire les émissions de méthane. Aux États-Unis, 30 % des émissions de méthane proviennent du secteur pétrolier et gazier, qui dispose de plus en plus d'outils pour réduire les fuites. Ce financement, rendu possible par l'Inflation Reduction Act, devrait aider les 14 États concernés – Texas, Pennsylvanie, Virginie-Occidentale, Californie, Ohio, Illinois, Louisiane, Nouveau Mexique, Kentucky, Colorado, New York, Michigan, Utah et Virginie – à soutenir les efforts de l'industrie du pétrole et du gaz pour réduire les émissions de méthane provenant des puits situés sur des terres non fédérales et à soutenir la restauration environnementale des sites pétroliers et gaziers. L'EPA indique que cet engagement et ces financements soutiennent également le programme de justice environnementale de l'administration Biden par l'intermédiaire de l'initiative Justice40, qui a fixé l'objectif que 40 % des bénéfices des investissements fédéraux liés à la transition énergétique aillent à des collectivités défavorisées.

Enfin, le communiqué de l'EPA indique que l'EPA comme le DOE collaborent avec d'autres entités fédérales du groupe de travail sur le méthane, groupe porté par la Maison-Blanche. L'objectif de ce groupe est de promouvoir une approche pangouvernementale de la détection proactive des fuites de méthane, de leur atténuation et de la transparence des données associées, ainsi que de soutenir les efforts déployés par les États et les collectivités locales pour atténuer les émissions de méthane. Le communiqué indique également que les mesures prises s'ajoutent à près de 100 autres mesures prises par l'administration cette année pour réduire les émissions de méthane dans le cadre du plan d'action pour la réduction des émissions de méthane aux États-Unis.

- Le 20 décembre, l'EPA a [annoncé](#) que la société Chemours avait accepté de procéder à un échantillonnage des substances per- et polyfluoroalkyles, ou PFAS, autour de son usine située en Virginie-Occidentale. L'accord conclu exige que Chemours prélève des échantillons et analyse les sols, les eaux de surface, les sédiments, les eaux souterraines et certains flux de déchets générés par l'installation afin de recueillir des informations sur la contamination connue et potentielle par les PFAS. L'EPA indique que cet accord fournira des données qui permettront à l'agence de mieux comprendre l'étendue de la contamination par les PFAS et la manière dont la migration de cette contamination peut avoir un impact sur les communautés alentours.
- Le 15 décembre, le DoI a [publié](#) la version finale du programme national des allocations de baux pour les activités pétrolières et gazières du plateau continental extérieur pour la période 2024-2029. Le programme prévoit 3 baux pétroliers et gaziers dans la zone du golfe du Mexique en 2025, 2027 et 2029. Ces trois ventes de baux sont le nombre minimum qui permettra au programme d'énergie éolienne en mer du DoI de continuer à délivrer des baux de manière à assurer une progression continue vers l'objectif de l'administration de 30 GW d'énergie éolienne en mer d'ici à 2030. En effet, l'Inflation Reduction Act interdit au DoI d'accorder un bail pour le développement de l'énergie éolienne en mer si l'agence n'a pas proposé la location de baux aux activités pétrolières et de gazières au cours de l'année précédente.

Transport et infrastructure

8. La Maison-Blanche publie de nouvelles lignes directrices privilégiant l'utilisation de modes de transport durables pour les déplacements professionnels des agents fédéraux

Le 14 décembre, la Maison-Blanche a [annoncé](#) la publication de nouvelles lignes directrices fédérales visant à privilégier les modes de transport durables pour les déplacements professionnels des employés fédéraux, dans le pays comme à l'étranger.

Ces lignes directrices exigent notamment que les agents fédéraux :

- Privilégient le choix de véhicules électriques dans le cadre d'une location, lorsque leur coût est inférieur ou égal au véhicule thermique comparable le plus abordable disponible, ainsi que dans le cadre de l'utilisation de services de taxis et de covoiturage, lorsqu'une option en véhicule électrique est disponible et compétitive en termes de coût.
- Optent pour le train dans le cas de déplacements inférieurs à 250 miles (400 km), lorsqu'une telle option est disponible et

intéressante financièrement, au lieu de prendre l'avion ou la voiture.

- Utilisent les transports en commun, tels que les métros, les bus et les trains légers, dans le cadre de leurs déplacements locaux ou pour rejoindre leur destination dans le cadre d'un déplacement professionnel.

En tant que plus grand employeur du pays, le gouvernement fédéral entend ainsi donner l'exemple en s'appuyant sur son budget de déplacements annuel de 2,8 Md\$. En 2022, les employés fédéraux ont effectué plus de 2,8 millions de vols, 2,3 millions de locations de véhicules et 33 000 voyages en train.

9. Le Département des Transports inflige une amende record de 140 M\$ à Southwest Airlines

Le 18 décembre, le Département des Transports (DoT) a [prononcé](#), dans le cadre d'un règlement à l'amiable, une amende record de 140 M\$ à l'encontre de la compagnie aérienne Southwest Airlines pour avoir contrevenu à plusieurs dispositions légales relatives à la protection des consommateurs pendant et après les défaillances opérationnelles d'ampleur survenues pendant les fêtes de fin d'année 2022. Ces incidents avaient entraîné, sur la période, l'annulation de près de 17 000 vols et le blocage de plus de 2 millions de passagers. Les infractions identifiées portent sur l'absence de fourniture d'une assistance adéquate aux clients, de notifications rapides et à jour sur l'état des vols et de remboursements rapides et appropriés.

Le montant de l'amende, qui serait, selon le DoT, « 30 fois supérieur aux pénalités qui ont pu être prononcées dans le passé » pour des faits similaires, vient s'ajouter aux 600 M\$ de remboursements que Southwest s'est par ailleurs déjà engagé, en accord avec le DoT, à verser aux voyageurs qui ont été touchés par ces perturbations.

En pratique, le règlement à l'amiable prévoit que, sur les 140 M\$ infligés en pénalité, 35 M\$ feront l'objet d'un versement effectif de la compagnie au Trésor américain. Le solde fera l'objet de crédits accordés par l'administration en faveur de Southwest :

- Un crédit de 72 M\$ octroyé en contrepartie de la mise en place par la compagnie d'un système d'indemnisation, approvisionné à hauteur de 90 M\$ sous forme d'avoirs (*vouchers*), destinés à ses futurs clients affectés par des annulations et retards significatifs de la responsabilité de la compagnie, en supplément des prises en charge déjà prévues (modification des billets, hébergements, repas) ;
- Un crédit de 33 M\$ consenti en contrepartie des points de fidélité déjà versés par la compagnie à chacun de ses clients impactés par les défaillances opérationnelles de l'hiver 2022.

Le DoT indique que cet accord intervient au terme d'une vaste procédure d'enquête, rigoureuse et exhaustive, qui a impliqué, avec l'appui du Département de la Justice, l'examen de milliers de pages de documents, la conduite d'audits et visites multiples sur plusieurs

jours, en personne, au siège de Southwest, l'examen de milliers de plaintes de consommateurs et la consultation de parties tierces, telles que des représentants aéroportuaires. Les autorités fédérales se sont également réunies régulièrement avec les représentants de Southwest pour les interroger, recueillir les informations utiles et s'assurer que les défaillances identifiées tout au long de l'enquête étaient traitées sans délai. Les processus internes mis en place par la compagnie pour répondre aux préoccupations des consommateurs et les indemniser ont également été examinés.

Le Secrétaire aux Transports Pete Buttigieg, faisant de cette annonce à la veille des fêtes un avertissement à l'ensemble des compagnies, a déclaré : « l'action d'aujourd'hui crée un nouveau précédent et envoie un message clair : si les compagnies aériennes manquent à leurs obligations envers leurs passagers, nous utiliserons toute l'étendue de notre autorité pour les tenir responsables ». Le communiqué souligne par ailleurs que, sous le mandat de l'administration Biden, le DoT a permis le reversement « record » de plus de 3 Md\$ en remboursements aux voyageurs et a imposé les amendes les plus importantes à l'encontre des compagnies aériennes faisant défaut à leurs obligations envers leurs clients, déployant ainsi « la plus grande expansion des droits des consommateurs dans l'aérien depuis plus d'une décennie ».

Brèves

- Le 19 décembre, le Congrès a [approuvé](#) à une large majorité bipartisane, pour la deuxième fois à titre exceptionnel, le prolongement temporaire de la loi d'autorisation de la FAA. En vigueur depuis 2018 et initialement prévue pour expirer au 30 septembre 2023, celle-ci avait été prolongée une première fois par le Congrès en septembre jusqu'au 31 décembre 2023, faute d'accord majoritaire sur une nouvelle loi révisée. Suite au vote de la Chambre la semaine dernière, puis celui du Sénat mardi, la loi a cette fois été prolongée jusqu'au 8 mars 2024.
- La FRA a [publié](#) le 20 décembre, pour consultation publique, une proposition de directive générale visant à renforcer la lutte contre les agressions dont sont victimes les employés des transports en commun. Les signalements de tels agressions s'élevaient à 241 par an en moyenne entre 2008 et 2021. Rapportés aux distances parcourues, ils ont connu une hausse de 8 % par an en moyenne sur la période. La directive proposée imposerait notamment aux agences locales de transport en commun de fournir une évaluation des risques relatifs à la sécurité de leurs employés et de proposer des mesures pour les réduire et en assurer le suivi, en concertation avec les organisations syndicales pour les agences les plus importantes.
- La FAA a [annoncé](#) le 20 décembre la création d'un groupe d'experts chargé d'identifier de nouvelles façons de lutter contre l'épuisement professionnel des contrôleurs aériens (« *fatigue* »). En s'appuyant sur les recherches scientifiques les

plus récentes, le groupe émettra des propositions concernant les conditions et le temps de travail dans un rapport attendu courant février.

Industrie

10. Le DoC lance un examen approfondi de la chaîne d'approvisionnement des semiconducteurs

Le Département du Commerce (DoC) a [annoncé](#) le 21 décembre le lancement d'une enquête auprès d'entreprises basées aux États-Unis portant sur leur approvisionnement en semiconducteurs matures. L'enquête portera principalement sur les risques liés à la production subventionnée de ces semiconducteurs en Chine, à la fois pour l'industrie des semiconducteurs et pour les industries qui en dépendent, telles que « les télécommunications, l'automobile, ou l'industrie de la défense », selon la Secrétaire au Commerce Gina Raimondo. Cette enquête sera lancée courant janvier par le Bureau of Industry and Security (BIS), qui dépend du DoC. Les résultats serviront à alimenter les « prochaines étapes de la construction de chaînes d'approvisionnement en semiconducteurs fortes, diversifiées et résilientes ».

Brèves

- Le groupe sidérurgique japonais Nippon Steel a [annoncé](#) le 18 décembre son intention de racheter US Steel pour un montant de 14,9 Md\$, cette offre ayant été acceptée par l'entreprise américaine. Ce rachat devra auparavant faire l'objet d'un examen par le Committee on Foreign Investment in the United States (CFIUS), dirigé par la Secrétaire au Trésor Janet Yellen. Plusieurs sénateurs républicains, ainsi que le syndicat United Steelworkers, ont appelé Janet Yellen à bloquer cette transaction qui pourrait, selon eux, poser des problèmes en termes de sécurité nationale.
- Intel sera le principal client des machines lithographiques EUV les plus avancées d'ASML en 2024 : selon le cabinet d'intelligence économique [TrendForce](#), le groupe américain aurait sécurisé l'achat de six des dix machines capables de fabriquer des puces de génération 2 nm qui seront produites l'an prochain.

Agriculture et industrie agroalimentaire

11. Une décision de justice va obliger l'EPA à assouplir sa réglementation sur les chlorpyrifos

Les chlorpyrifos sont des pesticides commercialisés aux États-Unis depuis 1965 et qui étaient largement utilisés par les agriculteurs. Ces pesticides ont été [interdits](#) pour la plupart des usages agricoles en 2021 par l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA). La publication de cette réglementation d'interdiction avait été précipitée par une [décision](#) de justice, saisie par des associations de protection de l'environnement qui avaient constaté que la toxicité de ce pesticide pour l'homme était suffisamment documentée scientifiquement. L'EPA avait en effet [publié](#) en 2020 une analyse préliminaire à une possible réglementation qui était favorable à une interdiction des chlorpyrifos pour toutes les cultures à destination de l'alimentation humaine ou animale, à l'exception d'onze usages : luzerne, pommes, cerises à destination de la pâtisserie, asperges, agrumes, coton, soja, betterave sucrière, blé (hiver et été).

Les organisations agricoles américaines contestaient depuis 2021 l'interdiction des chlorpyrifos pour les cultures à destination alimentaire. Ces pesticides étaient parmi les plus utilisés avant leur interdiction, notamment pour les cultures de légumes, de maïs, de soja et en arboriculture. Saisie par les professionnels agricoles, le huitième circuit de la cour d'appel a [rendu](#) le 3 novembre 2023 sa décision en annulant le règlement de l'EPA de 2021. Le tribunal a motivé sa décision en invoquant l'analyse préliminaire au règlement : celle-ci sanctionne une interdiction indiscriminée de l'utilisation des chlorpyrifos, sans prendre en compte les onze usages identifiés comme acceptables dans l'étude préliminaire de l'EPA.

L'EPA a pris acte de l'annulation du règlement par la cour d'appel et a annoncé travailler sur une proposition rapide d'un nouveau règlement interdisant l'usage des chlorpyrifos à l'exception des 11 usages identifiés comme acceptables. Le règlement actuel étant annulé, les agriculteurs américains peuvent utiliser les chlorpyrifos sur toutes leurs cultures jusqu'à la publication d'un règlement révisé.

Les chlorpyrifos sont interdits dans l'[Union européenne](#) et en [Californie](#) depuis 2020.

12. La gestion des forêts fédérales les plus anciennes va évoluer de manière à restreindre leur exploitation commerciale

Le service des forêts du Département de l'Agriculture, a [publié](#) une proposition de règlement pour réviser les plans de gestion des forêts fédérales. La proposition est soumise à commentaire public pendant 45 jours. En attendant l'adoption définitive de ce texte, le service des forêts [annonce](#) que les projets d'activités commerciales dans les forêts anciennes doivent lui être soumis pour examen et approbation préalable. Les plans de gestion actualisés interdiront la plupart des

activités commerciales dont ces forêts peuvent faire l'objet, notamment le bucheronnage.

Cette décision s'inscrit dans la mise en œuvre des dispositions prévues par le [décret présidentiel](#) publié en avril 2022 qui vise à restaurer et conserver les forêts anciennes. Le texte du service des forêts a pour objectif de modifier en ce sens les plans de gestion des terres forestières fédérales. C'est la première fois que l'administration propose de mettre à jour 128 plans de gestion simultanément. Certains, de grande ampleur, comme le plan de gestion Nord-Ouest couvrant 7,6 Mha, n'avaient pas été mis à jour depuis 2007. Les forêts âgées représentent 45 Mha sur les 76 Mha de forêt relevant de l'État fédéral.

L'administration Biden présente ce règlement comme un moyen de protéger la biodiversité et de préserver le stock de carbone que représentent ces forêts.

Le [communiqué](#) de la Maison Blanche indique que les forêts américaines absorbent le CO₂ équivalent à plus de 10 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre des États-Unis. La loi bipartisane pour les infrastructures (BIL) a alloué 5,5 Md\$ au Département de l'Agriculture (USDA) et 1,5 Md\$ au DoI pour les incendies de forêt, la santé des forêts et leur restauration. Sur les terres fédérales, l'USDA et le DoI se sont fixés pour objectif de reboiser plus de 9 000 km² d'ici à 2030. Avec les fonds de l'Inflation Reduction Act, l'administration Biden a réalisé un investissement de 1,5 Md\$ dans les forêts urbaines. Ces dernières représentent environ 20 % de l'ensemble des forêts des États-Unis.

Brèves

- Le conseil municipal de Pittsburgh (PA) a [voté](#) le 18 décembre l'interdiction de commercialiser du foie gras dans les restaurants de la ville. Cette interdiction est motivée par le respect du bien-être animal : un foie gras qui ne serait pas issu d'un animal gavé peut donc être servi aux clients si le restaurateur peut en apporter la preuve documentaire.
- L'EPA a [publié](#) le 18 décembre une réglementation révisée plus restrictive sur la composition des eaux usées d'abattoir pouvant être rejetées. Ce durcissement de la réglementation a pour but de mieux protéger la qualité des eaux.
- Michael Watson est [nommé](#) à la tête du service d'inspection de la santé animale et des plantes (APHIS).

Numérique et innovation

13. La FTC propose de renforcer la protection des données des enfants

La Federal Trade Commission (FTC) a [publié](#) une proposition pour mettre à jour la Children's Online Privacy Protection Act (COPPA) de 1998. Cette proposition vise à restreindre les pratiques des

entreprises concernant la collecte et la monétisation des données des enfants. Selon la nouvelle règle proposée, les entreprises devront désactiver par défaut la publicité ciblée pour les enfants de moins de 13 ans et solliciter le consentement parental avant de divulguer leurs informations à des tiers. Cette initiative fait suite à l'annonce de la FTC en 2019 sur son intention de réviser la règle COPPA existante, qui interdit actuellement la collecte de données auprès des enfants de moins de 13 ans sans consentement parental. La règle proposée sera publiée dans le Federal Register pour une période de commentaires publics de 60 jours.

14. Google écope d'une amende de 700 M\$ dans le cadre d'un procès antitrust

Google a [accepté](#) de verser 700 M\$ pour régler une plainte antitrust concernant son Play Store, suite à des accusations des 50 États américains et des consommateurs. L'accord prévoit que 630 M\$ seront alloués à un fonds pour les consommateurs et 70 M\$ aux États. Le litige portait sur des contrats anticoncurrentiels empêchant la préinstallation d'autres magasins d'applications sur les appareils Android, poussant les utilisateurs vers le Google Play Store, sur lequel Google prélève 30 % sur les achats. Le règlement impose à Google de permettre le téléchargement parallèle d'applications et le support des magasins d'applications tiers pendant au moins 7 ans. Google a souligné qu'il permettait déjà le téléchargement parallèle sur Android, contrairement à iOS, et prévoit de simplifier ce processus.

15. Meta rectifie sa politique de modération de contenus sur le conflit Israël-Hamas

Le Conseil de surveillance de Meta, une entité indépendante examinant les appels des décisions de l'entreprise, a récemment [contredit](#) des décisions prises par Meta concernant la suppression de deux vidéos liées à la guerre entre Israël et le Hamas. Ce jugement fait suite à une critique sur la dépendance excessive de Meta aux outils automatisés, jugée préjudiciable à la liberté d'expression. Les vidéos en question, l'une montrant le bombardement de l'hôpital al-Shifa à Gaza et l'autre l'enlèvement d'une femme israélienne le 7 octobre, avaient été retirées pour violation des règles de Meta sur le contenu violent et graphique, et sur la violence, l'incitation et les organisations dangereuses. Cependant, Meta les avait déjà restaurées avant l'examen des cas par le Conseil. Cette intervention marque la première utilisation du processus d'examen accéléré du Conseil de surveillance, qui a rendu sa décision en 12 jours au lieu des 90 jours habituels, en réponse à la multiplication des signalements quotidiens par les utilisateurs concernant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord depuis l'attaque du 7 octobre par le Hamas. En outre, le Conseil de surveillance a recommandé à Meta de développer un protocole pour sauvegarder le contenu pouvant aider dans les enquêtes sur les violations de droits humains, une mesure que Meta affirme être en train de finaliser. Il a également suggéré que Meta informe les utilisateurs lorsqu'elle utilise des systèmes automatisés pour supprimer du contenu, une pratique que Meta dit avoir déployée à

l'échelle mondiale, bien que le Conseil demande des preuves de sa mise en œuvre.

16. La FTC interdit à l'entreprise Rite Aid d'utiliser l'IA pendant 5 ans

La chaîne de pharmacies Rite Aid sera interdite d'utiliser la technologie de reconnaissance faciale alimentée par l'intelligence artificielle pendant 5 ans, selon un [règlement](#) proposé par la Federal Trade Commission (FTC) des États-Unis. La FTC a accusé Rite Aid d'utilisation « imprudente » de cette technologie, affirmant qu'elle a porté préjudice aux consommateurs, en particulier aux personnes de couleur. Rite Aid a déclaré ne pas être d'accord avec les allégations, mais a accueilli favorablement le règlement proposé. La FTC a également exigé que Rite Aid mette en place des mesures de sauvegarde complètes pour prévenir tout préjudice futur à ses clients, y compris la suppression de toutes les images et photos collectées.

Brèves

- Adobe a [abandonné](#) son projet d'acquisition de Figma, d'une valeur de 20 Md\$, après avoir été dans l'incapacité de convaincre les régulateurs européens que cette opération ne nuirait pas à la concurrence future. Les régulateurs de l'UE et du Royaume-Uni avaient exprimé des préoccupations majeures quant à l'impact de l'accord sur la concurrence dans le secteur des logiciels de conception numérique.
- Plusieurs grandes entreprises de médias sociaux, dont Google, Meta, TikTok et X, représentées par NetChoice, ont [intenti](#) une action en justice contre l'Utah en réponse à sa nouvelle loi sur les médias sociaux. Cette loi exige que les plateformes vérifient l'âge des utilisateurs et obtiennent le consentement parental pour les mineurs.
- La relation croissante entre Microsoft et OpenAI attire l'attention sur le pouvoir de marché de Microsoft dans le secteur de l'intelligence artificielle. La FTC et l'Autorité de la concurrence du Royaume-Uni [examinent](#) de près cette collaboration, notamment après l'implication récente de Microsoft dans la direction d'OpenAI.
- Google [prévoit](#) de limiter les types de questions liées aux élections auxquelles ses produits d'intelligence artificielle, y compris le chatbot Bard, répondront en prévision de l'élection présidentielle américaine de 2024. Cette mesure vise à réduire les risques de désinformation.
- OpenAI a [présenté](#) une feuille de route pour protéger contre les risques jugés « catastrophiques » posés par l'intelligence artificielle. Ce cadre évalue les niveaux de risque des modèles d'OpenAI et détermine leur développement et déploiement en fonction de ces évaluations.

- La Commission européenne lance une [enquête](#) formelle contre X pour non-conformité au Digital Services Act, marquant ainsi le début de l'application de ce règlement.
- La Louisiane [deviendra](#) le premier État à recevoir des subventions fédérales du programme Broadband Equity, Access, and Deployment (BEAD) de 42,5 Md\$ pour étendre l'accès à Internet à large bande dans les zones mal desservies. Le gouverneur de la Louisiane, John Bel Edwards, a annoncé que les projets débiteront en 2024, et le financement initial de 1,4 Md\$ a été approuvé par la National Telecommunications and Information Administration.

Santé

17. Illumina essuie un revers dans son procès l'opposant à la FTC

Le 15 décembre, un tribunal fédéral a [jugé](#) en faveur de la Federal Trade Commission, dans le cadre de la contestation par la FTC du rachat par Illumina de la société Grail (spécialisée dans les tests multicancéreux). La cour d'appel du cinquième circuit a reconnu que ce rachat était anticoncurrentiel, mais elle a annulé la décision de l'agence en déclarant qu'elle n'avait pas correctement pris en compte l'offre de règlement de la société.

La cour d'appel du cinquième circuit a reconnu que la FTC avait démontré que la fusion « était susceptible de réduire considérablement la concurrence » sur le marché de la détection précoce des cancers multiples. Les trois juges ont également estimé qu'Illumina n'avait pas démontré que l'accord avec Grail entraînerait des gains d'efficacité qui compenseraient les effets anticoncurrentiels de la fusion. Le tribunal a également rejeté les contestations constitutionnelles de l'entreprise concernant la procédure de contentieux administratif de l'agence.

L'affaire est à présent renvoyée à la FTC pour la suite de la procédure.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Washington

washington@dgtrésor.gouv.fr

Rédaction : SER des États-Unis

Abonnez-vous [ici](#)